

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 98.00.690.001.1 DU 28 JANVIER 1998

## Trieuse pondérale modèles GUARDIAN 2000, SYSTEME 200 et SYSTEME 400

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE PAR LE DECRET 96.441 DU 22 MAI 1996 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 80.654 DU 7 AOUT 1980 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : TRIEUSES PONDERALES AUTOMATIQUES.

### FABRICANT

PELCOMBE LIMITED, Main Road Dovercourt, Harwich, Essex, CO 12 4LP (Royaume-Uni).

### DEMANDEUR

PELCOMBE LIMITED, Main Road Dovercourt, Harwich, Essex, CO 12 4LP (Royaume-Uni).

Représenté en France par son établissement DELFORD SORTAWEIGH FRANCE, 2, rue Marcellin Berthelot, ZA de Parc Lann, 56000 Vannes.

### CARACTERISTIQUES

La trieuse pondérale modèles GUARDIAN 2000, SYSTEME 200 et SYSTEME 400 est destinée au tri, au contrôle d'objets (préemballages,...). Le mode de fonctionnement est continu : les charges sont pesées en mouvement).

La trieuse pondérale modèles GUARDIAN 2000, SYSTEME 200 et SYSTEME 400 est constituée par :

1/ un dispositif d'amenée des objets vers l'unité de pesage et d'évacuation vers l'aval de la chaîne de conditionnement au moyen de transporteurs à bande ("tapis" d'entrée et de sortie).

2/ une unité de pesage comprenant :

- un dispositif récepteur de charge composé d'un dispositif transporteur de charge à bande dont le support repose sur la cellule de charge ;
- un dispositif électronique de mesure comprenant :
  - un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte HUNTLEIGH type 240 ( $E_{Max} = 15 \text{ kg}$ )
  - un dispositif indicateur et de commande permettant de visualiser les données provenant de la cellule de pesage, de commander les fonctions à exécuter et de prédéterminer les paramètres propres à chaque type d'objet.

La trieuse pondérale modèles GUARDIAN 2000, SYSTEME 200 et SYSTEME 400 comporte les dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de prédétermination du poids cible du lot à trier ;
- dispositif de prédétermination des points de tri (2 ou 3 selon le type d'application). Dans le cas d'une application de type "contrôle de tendance", les points de tri ne peuvent pas être prédéterminés avec des valeurs inférieures à des limites inférieures prévues par la réglementation sur les produits préemballés ;
- dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif indicateur de charge ;
- dispositif de tri permettant la séparation physique de différentes classes d'objets ;
- dispositif automatique de mise à zéro - réalisation effective lorsque l'unité de pesage est vide et que les critères de stabilité sont atteints. La mise en oeuvre de ce dispositif est forcée au bout d'un nombre prédéterminé de cycles de pesage après dernière mise à zéro ;

- dispositif semi-automatique de mise à zéro ;
- dispositif indicateur de zéro ;
- dispositif indicateur d'anomalie ;
- dispositif automatique de contrôle des mémoires à la mise sous tension ;
- dispositif de sortie permettant la connexion d'organes périphériques (option) ;
- dispositif de calcul de paramètres statistiques ;
- dispositif automatique de réglage de l'instrument remplissant les préemballages en amont de

la trieuse pondérale (réglage de la valeur moyenne des doses - dispositif «retro feed back»), (peut être inhibé).

Les modèles SYSTEME 200 et SYSTEME 400 sont dotés de dispositifs fonctionnels supplémentaires non liés à la fonction "trieuse pondérale" faisant l'objet de la présente décision (classement et regroupement des objets par calibres, etc.).

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

Portée maximale	Dimensions du récepteur de charge (L x l)	Echelon d Nombre d'échelons n
$500 \text{ g} \leq \text{Max} \leq 990 \text{ g}$	de 300 mm x 200 mm à 600 mm x 400 mm	$d \geq 0,5 \text{ g}$
$1\ 000 \text{ g} \leq \text{Max} \leq 2\ 000 \text{ g}$		$d \geq 1 \text{ g}$
$\text{Max} \leq 4\ 000 \text{ g}$		$d \geq 2 \text{ g}$

- Portée minimale (Min) : elle doit respecter les 3 conditions suivantes :
  - $\text{Min} \geq 66 \text{ g}$
  - $\text{Min} \geq 100 U_n$  où  $U_n$  est la plus petite valeur de zone d'indécision nominale annoncée pour la trieuse
  - $\text{Min} \geq 20 d$
- nombre d'échelons :  $500 \leq n \leq 2\ 000$
- températures limites d'utilisation : de  $0 \text{ }^\circ\text{C}$  à  $+ 30 \text{ }^\circ\text{C}$
- cadence/vitesse : la vitesse maximale du dispositif de transport de l'unité de pesage peut atteindre 102 mètres/minute.

- Identification du demandeur
- Marque, modèle, type, numéro de série de l'instrument
- Numéro et date de la présente décision d'approbation de modèle
- $\text{Max} = \dots$
- $\text{Min} = \dots$
- $U_n = \dots$
- Cadence(s) de fonctionnement
- $d = \dots$
- Températures limites d'utilisation
- Tension et fréquence d'alimentation électrique.

### SCELLEMENT

La trieuse pondérale modèles GUARDIAN 2000, SYSTEME 200 et SYSTEME 400 peut, en option, être équipée d'un dispositif de scellement protégeant l'accès aux circuits permettant le réglage de la partie mesure. Ce dispositif est décrit en annexe.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

- Identification du fabricant

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive d'une trieuse pondérale modèles GUARDIAN 2000, SYSTEME 200 et SYSTEME 400 est réalisée en une phase au lieu d'installation.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 06.21, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bretagne et chez le demandeur.

**VALIDITE**

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

**REMARQUES**

1/ En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret 88.682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

2/ Les modèles SYSTEME 200 et SYSTEME 400 couvrent également des applications "doseuses pondérales". Ces applications ne sont pas couvertes par la présente décision.

Le modèle SYSTEME 400 diffère en outre des modèle GUARDIAN 2000 et SYSTEME 200 par son coffret de commande et de visualisation.

**ANNEXES**

Présentation des coffrets de visualisation et de commande.

Photographie n° 6518-1.

Scellement n° 6518-2.

---

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INDUSTRIE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

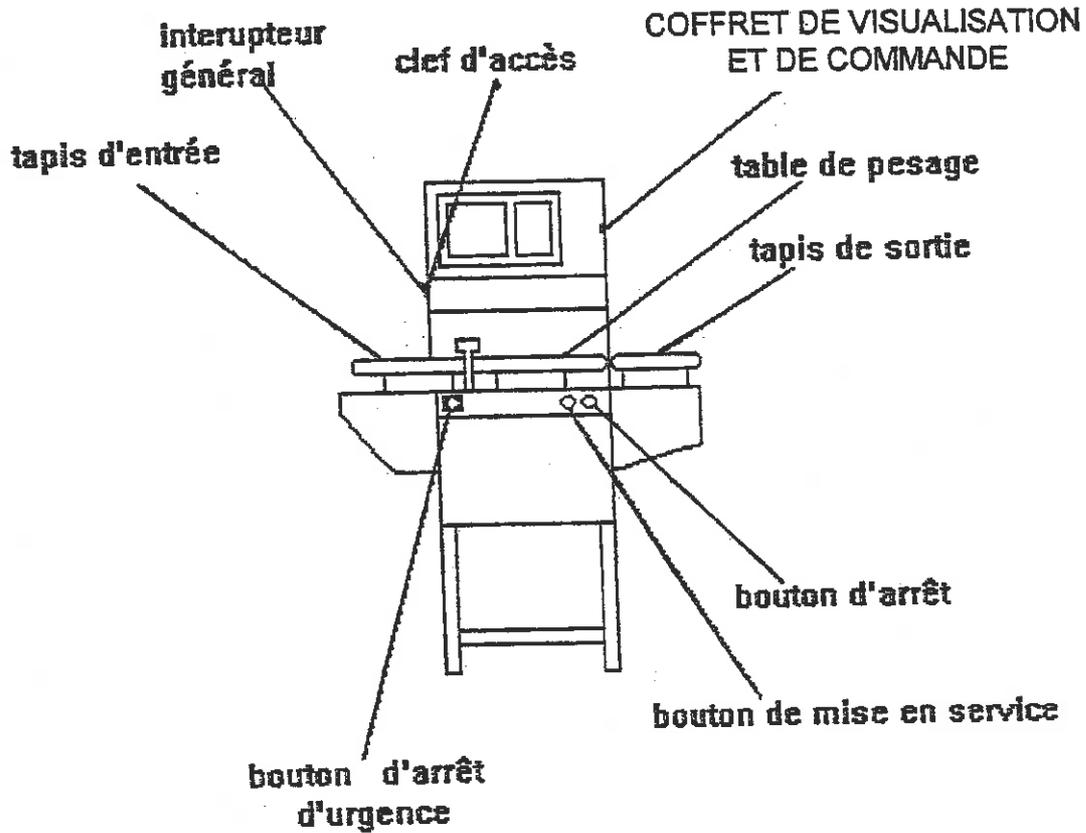
J.F. MAGANA

---



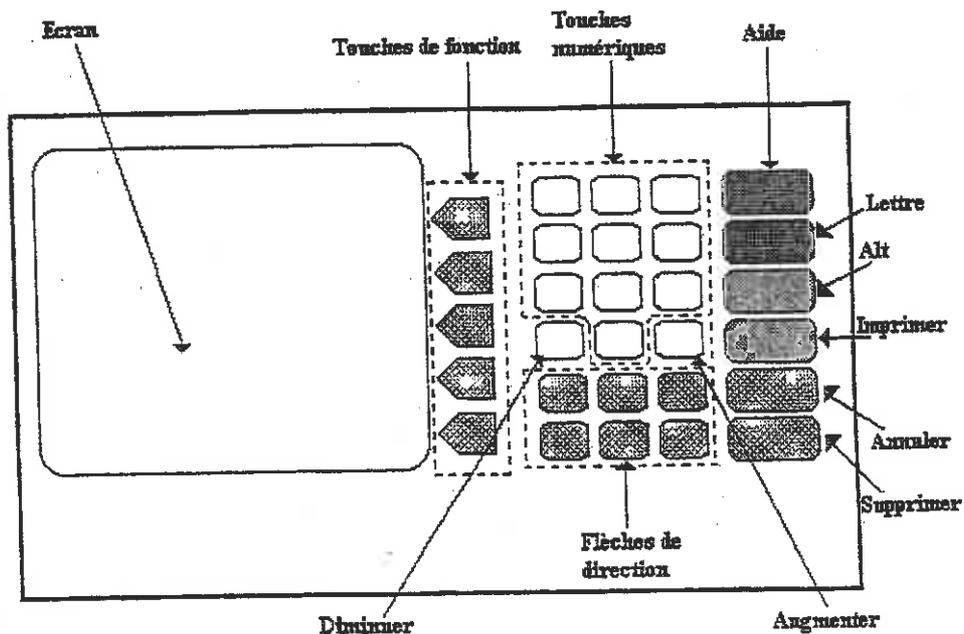
## PRESENTATION DES COFFRETS DE VISUALISATION ET DE COMMANDE

Le coffret de visualisation et de commande peut se présenter sous 2 formes selon le modèle.  
Dans tous les cas, son emplacement est tel que le montre le schéma suivant.



### 1) GUARDIAN 2000 ET SYSTEME 200

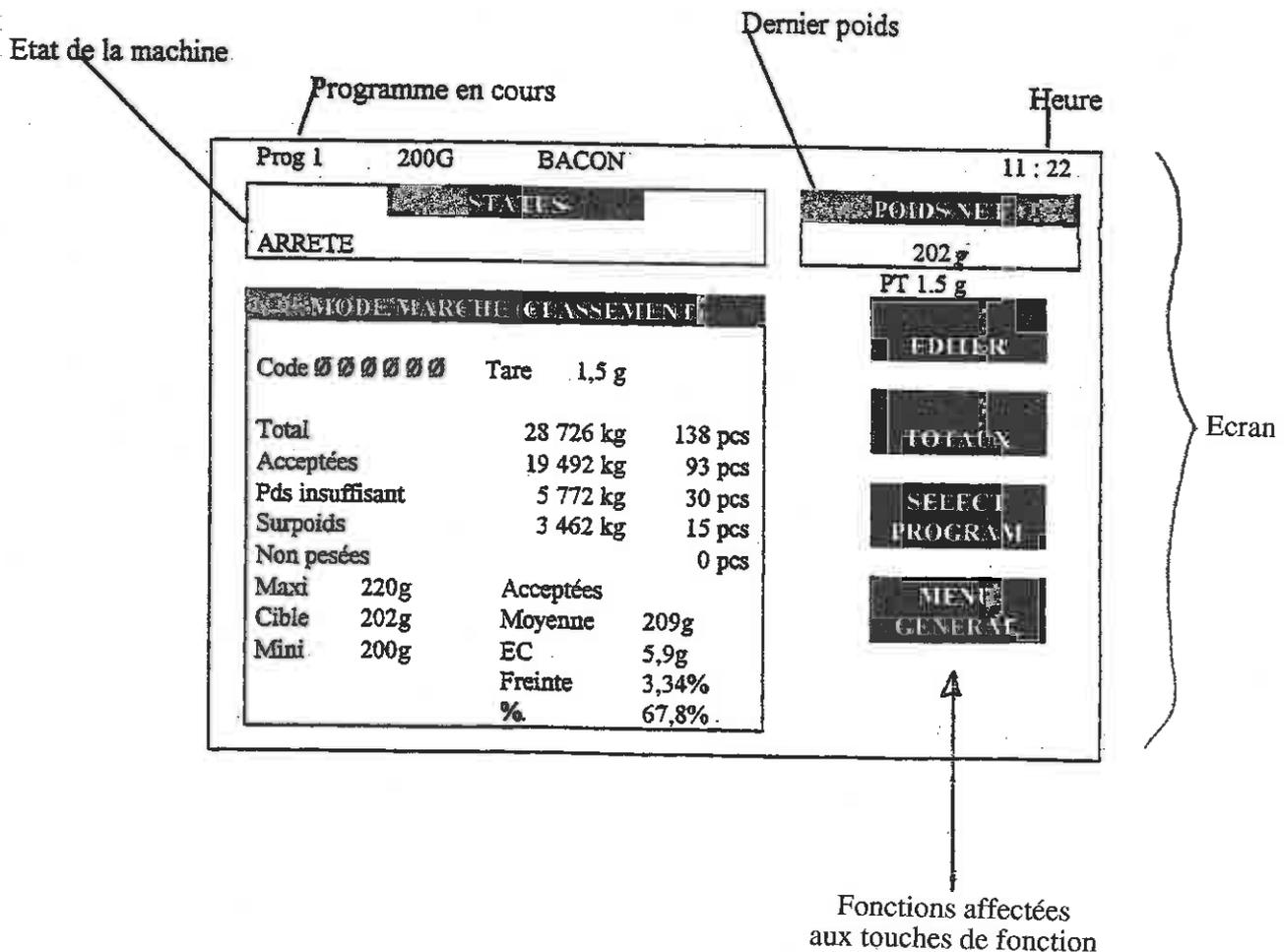
La face avant du coffret se présente comme suit :



## TRIEUSE PONDERALE

- Touches numériques : celles-ci servent à introduire des paramètres numériques ou à sélectionner une option proposée par l'écran
- Touches «Diminuer», «Augmenter» : dans le cas d'une suite de valeurs ou de modalités possibles pour un paramètre, ces touches permettent de passer d'une valeur ou d'une modalité à la précédente ou à la suivante
- Flèches de direction : ces touches permettent de déplacer le curseur sur l'écran
- Touches «Aide», «Lettre», «Alt», «Annuler», «Supprimer» : ces touches commandent des fonctions d'assistance à la saisie de données
- Touches de fonction : l'appui sur l'une de ces touches active la fonction indiquée par l'écran en regard de cette touche.

Dans l'exemple d'une séquence d'écran suivant, les fonctions disponibles sont «EDITER», «TOTAUX», «SELECT PROGRAM» ou «MENU GENERAL».



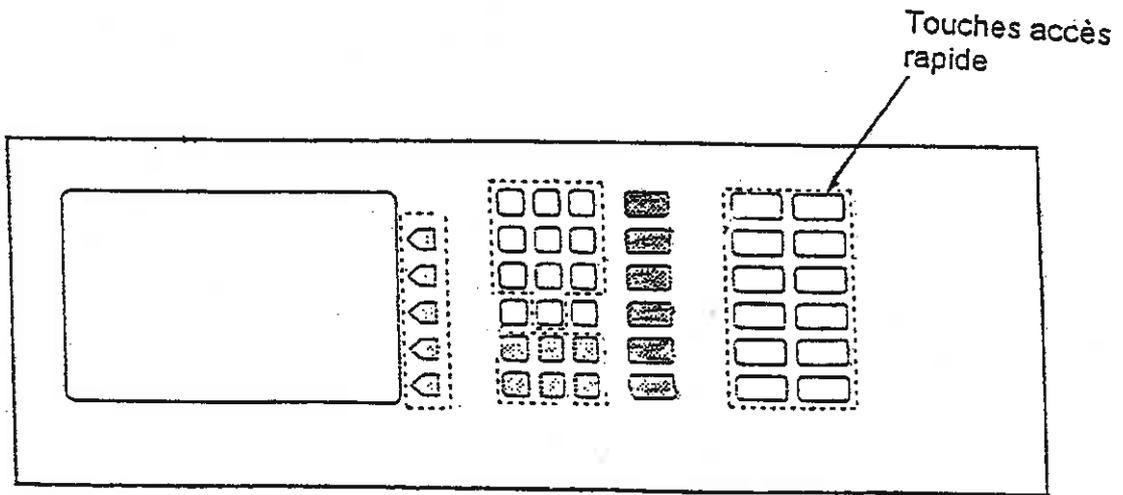
## 2) SYSTEME 400

Le coffret diffère de celui équipant les modèles GUARDIAN 2000 et SYSTEME 200 par l'ajout de 12 touches d'accès rapide à des programmes d'exécution.

**BULLETIN OFFICIEL**



L'instrument étant prêt à fonctionner, un appui sur une de ces touches lance l'exécution d'une séquence de tri avec les paramètres correspondant au programme sélectionné.



Partie commune avec le coffret équipant  
les modèles GUARDIAN 2000 et SYSTÈME 200

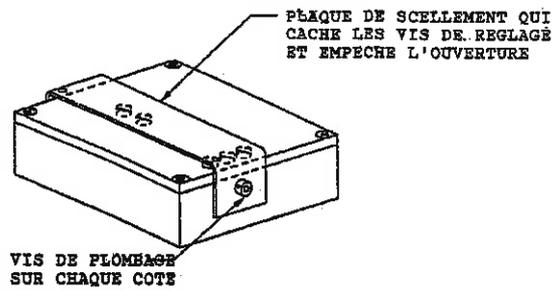
■ N° 6518-1  
TRIEUSE PONDERALE, GUARDIAN 2000, SYSTEME 200 ET SYSTEME 400



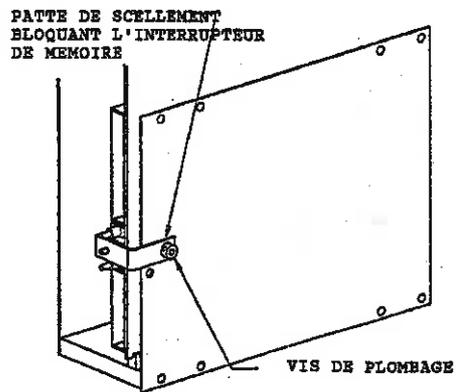
■ N° 6518-2

TRIEUSE PONDERALE, GUARDIAN 2000, SYSTEME 200 ET SYSTEME 400

Scellement de l'interface



SCELLEMENT DE L'INTERRUPTEUR MEMOIRE



SCELLEMENT DU CAPTEUR

